



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 3 mai 2024 par la Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant exécution du code wallon du Tourisme', portant le numéro 76.375/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 14 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.